



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt,

Le 10 juillet, à 19H00.

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur DUCASTEL Pierre, Maire.

Etaient présents :

Etaient présents : M. DUCASTEL Pierre (Maire), M. Alexis POUGET, Mme Solange MOREAU, M. Romain FONTAINE, Mme Christine COMBEMOREL, M. Franck GABIGNON, Mme Christelle BEZE, Mme Catherine CLAUDET, Mme Muriel BRETON, M. Philippe MAUPASTE, Mme Nathalie LASSERRE, M. Wilfrid BOISSIER, M. Nicolas THOMAS, M. Alain PAQUET, Mme Maryse BOUY

Absents excusés : Mme Sylvie RAUX (pouvoir M. DUCASTEL), M. Guy HENRY (pouvoir M. POUGET), Mme Christine BONNEFOY-CLAUDET (pouvoir Mme. COMBEMOREL) Mme. FONTAINE absente excusée

Secrétaire de séance : M. Nicolas THOMAS

1) Ecritures comptables pour cession du terrain à l'EHPAD

Les bâtiments situés avenue Gambetta avaient été acquis par la commune en 1989 pour un montant de 7 623 €. L'acquisition aurait dû faire l'objet d'un amortissement sur 5 ans. Afin de permettre les intégrations comptables, il est proposé au conseil municipal de décider de l'amortissement imputé à l'article 1068 pour 7 623 €.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'amortissement.

2) Décision modificative – Budget Commune

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative sur le budget communal afin de permettre l'acquisition d'un tracteur avec épareuse.

3) Décision modificative – Budget Eau

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative sur le budget Eau au vu de l'intégration en investissement des travaux de toiture sur le bâtiment du service de l'eau.

4) Constitution de provisions pour risques de dépréciation des comptes de tiers

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité la constitution de provisions afin de pallier le risque d'irrécouvrabilité de certaines dettes pour un montant total de 10 000 € sur le budget de la commune et de 10 000 € sur le budget de l'assainissement et d'imputer ce montant à l'article 6817 du budget communal et du budget de l'eau.

5) Election des Grands électeurs pour les Elections Sénatoriales

Le conseil municipal a procédé à l'élection des Grands électeurs : 7 délégués titulaires et 4 suppléants suivant le scrutin de liste paritaire à la représentation proportionnelle sans panachage ni vote préférentiel, en vue des Elections Sénatoriales organisées le dimanche 27 septembre prochain à Bourges.

Clôture des débats à 19 h 40

Le Maire,

Pierre DUCASTEL

